



CHAMPIONNAT D'EUROPE VÉTÉRANS 2020

Objet : Sélection au Championnat d'Europe Vétérans 2020

Diffusion : Joueurs Vétérans

Le Championnat de France Vétérans 2020 ayant été annulé pour cause de crise sanitaire liée au Covid-19, la FFBaD a dû statuer sur les critères de sélection qui seront pris en compte pour les inscriptions au Championnat d'Europe Vétérans qui devrait avoir lieu à Zadar, en Croatie, du 3 au 10 octobre 2020.

Il a donc été convenu que **la sélection se fera sur le CPPH** selon les modalités définies ci-dessous.

QUELQUES RAPPELS PRÉLIMINAIRES

- ✓ Compte tenu que la sélection n'est pas issue du Championnat de France, la FFBaD ne prendra pas en charge les frais liés à la participation des inscrits (*frais d'engagement, déplacement, hébergement, restauration, ...*).

Pour information, les frais d'engagement pour l'édition de 2018 en Espagne étaient les suivants :

- 1 tableau : 75 €
- 2 tableaux : 90 €
- 3 tableaux : 120 €

- ✓ Dans la mesure où le nombre d'inscrits sera suffisant, la totalité des places allouées à la France seront honorées.

Pour information, le nombre de places allouées à la délégation française pour l'édition de 2018 en Espagne étaient les suivants (*pour chacune des catégories de V1 à V9*) :

- Simple homme : 8 joueurs
- Simple dame : 8 joueuses
- Double homme : 8 paires
- Double dame : 8 paires
- Double mixte : 8 paires

PROCÉDURE D'INSCRIPTION FÉDÉRALE

Les inscriptions se dérouleront comme suit :

1) Préinscription

Les joueurs devront se préinscrire directement sur le site Badnet dédié.
Les préinscriptions seront possibles du **4 mai 2020** au **2 juin 2020**.

NB : Pour les paires de double et de mixte, seules des paires complètes devront se préinscrire. Aucune inscription en « recherche de partenaire » ne sera prise en compte.

À ce stade, aucun règlement financier ne sera demandé.

2) Sélection des joueurs et paires

La sélection des joueurs, joueuses et paires retenus sera faite **uniquement** sur le CPPH du joueur, de la joueuse ou de la paire au **01 juin 2020**.

3) Diffusion officielle des présélectionnés

La diffusion des listes officielles des présélectionnés aura lieu le **5 juin 2020**. Il sera également établi une liste des remplaçants par ordre.

4) Règlement des frais et validation de l'inscription

Les tarifs exacts des tableaux seront communiqués lorsque que nous aurons reçu ces éléments de Badminton Europe.

Les joueurs présélectionnés auront jusqu'au **22 juin 2020** pour régler les frais d'inscription, et ainsi valider leur inscription (*par virement ou chèque à l'ordre de FFBaD*).

En cas de désistement ou en l'absence de règlement au **23 juin 2020**, les joueurs et les paires concernés seront supprimés.

Une nouvelle liste sera diffusée. Celle-ci inclura les remplaçants qui auront été inclus dans la liste principale. Ces derniers auront jusqu'au **06 juillet 2020** pour régler les frais d'inscription, et ainsi valider leur inscription (*par virement ou chèque à l'ordre de FFBaD*).

Le **08 juillet 2020**, la liste officielle des participants sera diffusée. Passée cette date, il n'y aura plus aucun repêchage.

5) Désignation du correspondant de délégation auprès de l'organisateur

Ce correspondant sera désigné par la FFBaD parmi les joueurs qualifiés (*Cette personne pourra accepter ou décliner la proposition*).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La Fédération n'assurera pas la gestion de la logistique et des hébergements.

Si ce Championnat venait à être annulé, la FFBaD s'engage à reverser intégralement les sommes perçues

**Diversité des pratiques
Le 28 avril 2020**